

Portant validation le devis de la société TSE pour des entretiens mécaniques annuels des terrains de sports engazonnés

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société TSE n° DE10401 pour des entretiens mécaniques annuels des terrains de sports engazonnés Bailly et Bataille

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société TSE est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société TSE pour des entretiens mécaniques annuels des terrains de sports engazonnés Bailly et Bataille d'un montant de 15 295 € HT.

signé électroniquement le 07/02/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

